



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**



# SE FORMER

## SURVEILLANT\_E DE NUIT

Le/la surveillant\_e de nuit est un\_e professionnel\_Le intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné (enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap...) sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Le/la surveillant\_e de nuit exerce majoritairement son activité au sein d'établissements d'hébergements collectifs mais aussi en habitat inclusif ou au domicile des personnes accompagnées.

## Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Surveillant\_e de nuit

<b>DURÉE DE LA FORMATION</b>	12 mois en alternance (théorie et pratique) avec des temps d'évaluation et de certification Des dispenses de formation sont envisageables en fonction des parcours et professionnels antérieurs
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	La formation se décompose en 4 blocs de compétences et d'un module d'accompagnement méthodologique : <b>BLOC 1</b> Sécurité des personnes et des biens <b>BLOC 2</b> Accompagnement des personnes <b>BLOC 3</b> Participation à l'équipe pluriprofessionnelle <b>BLOC 4</b> Spécificités du travail de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire ➤ 231 heures d'enseignement théorique (245 heures pour un parcours renforcé) ➤ 210 heures de formation pratique (6 semaines de stage)
<b>PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION</b>	La formation s'adresse en particulier aux salariés du secteur social et médico-social : ➤ qui exercent un emploi de surveillant_e de nuit, ➤ qui l'ont exercé à minima 3 mois dans les 3 dernières années de manière continue ou non (salariés récurrents ou demandeurs d'emploi). Pour les personnes en reconversion d'emploi ou public ne connaissant ni le métier ni le secteur, l'entrée en formation est conditionnée par un certain nombre de prérequis supplémentaires. Il faut notamment avoir réalisé une période de découverte ou expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant_e de nuit (avec un temps de découverte de l'environnement professionnel de jour).
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	Pour les démarches d'inscription, consultez le site internet <a href="http://www.praxis.alsace">www.praxis.alsace</a>
<b>MODALITÉS D'ADMISSION</b>	Test écrit en français, test en bureautique-informatique et entretien de positionnement Frais d'admission : 150 € (sous réserve de modifications)
<b>COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	Coût de la formation : 3 118 € (3 307 € pour un parcours renforcé) Financement selon votre situation (France Travail, OPCO, CPF, employeur, personnel ...)

Pour toute information complémentaire, adressez un mail à :  
Véronique Lemasson, responsable de formation : [v.lemasson@praxis.alsace](mailto:v.lemasson@praxis.alsace)  
Sabrina Tedjiza, assistante de formation : [s.tedjiza@praxis.alsace](mailto:s.tedjiza@praxis.alsace)